

La démocratie représentative n'est pas autre chose qu'un gouvernement élu par le peuple et dont les représentants ont pour but de satisfaire les désirs et de protéger les droits de leurs citoyens.

Nous assistons aujourd'hui au triomphe de la conception d'ouverture, de défense de l'individu et de ses droits, qui a créé une circonstance unique dans notre histoire : il est possible d'encourager et de défendre ces valeurs à l'échelle du continent et même de la planète. Les particularités nationales, qui nous enrichissent tant et que nous devons respecter ne doivent pas, cependant, porter préjudice au principe général, soit l'indivisibilité des droits et des libertés fondamentales.

La protection de la démocratie, des droits de la personne et des libertés fondamentales est donc, dans ce contexte, essentielle pour garantir un avenir prometteur et la liberté pour nos peuples. C'est la responsabilité que nous confère le mandat populaire que nous tous, dirigeants réunis ici, avons reçu. C'est pour cette raison qu'aucun pays du continent ne peut demeurer indifférent aux violations graves des droits de la personne et des libertés fondamentales, dans n'importe quel pays.

Par conséquent, nous déclarons aujourd'hui que toute modification constitutionnelle ou interruption de l'ordre démocratique dans un État de l'hémisphère constitue un obstacle insurmontable à la participation du gouvernement de cet État au processus des Sommets des Amériques.

Le principe de la non-intervention est à la base même des relations entre États indépendants. Ce principe a pour objectif primordial de défendre le droit sacré de tout peuple de choisir librement son système politique, social et économique qui s'adapte le mieux à ses désirs, en ce qui concerne les droits de la minorité et les droits des autres peuples. C'est pourquoi, quand on empêche un peuple d'exercer librement ce droit, les autres peuples ont l'obligation de ne pas demeurer indifférents.

C'est ce que résume cette phrase : « Pas d'intervention mais pas d'indifférence ».

Ces dernières années, nous avons fait, à l'échelle du continent, un bon nombre de déclarations en faveur de la défense des institutions démocratiques, et j'ai fait allusion à quelques-unes d'entre elles. Il faut démontrer jusqu'à quel point existe la volonté politique de joindre des actes à de telles déclarations et de forger des consensus clairs sur les principes qu'il faut défendre et démontrer jusqu'à ce que nous soyons prêts à nous porter collectivement à son secours. L'année dernière, à l'Assemblée générale de l'OEAs, tenue à Windsor, le système interaméricain nous en a donné des exemples. L'Argentine est prête à continuer à favoriser activement ces normes élevées à l'appui de ces principes. Nous sommes convaincus que la solidité de la démocratie et le respect des droits de la personne dans chaque pays sont intimement liés au respect en général.

Par conséquent, les actions communes qui visent à aider les pays frères qui se trouveraient en difficulté dans ce domaine sont non seulement un acte de solidarité régionale mais aussi de défense de nos propres intérêts collectifs à encourager un environnement démocratique, libre et politiquement stable sur notre continent.